



Rapporteur : M. MARTIN

48097

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Décision Modificative N°1 2023

Le vendredi 30 juin 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 13h00.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-1 ;

Vu le tableau d'amendement présenté devant la 4<sup>ème</sup> commission le 29 juin 2023 puis en séance publique le 30 juin 2023 par M. CHENUT et intégré au projet de décision modificative ;

## Exposé :

Comme chaque année, la première décision modificative permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, qui se soldent par un excédent de clôture du budget principal de près de 59 millions d'euros.

Au-delà, cette décision modificative se caractérise par la prise en compte de nouveaux besoins importants dans le secteur social, liés en particulier, aux mesures réglementaires édictées par l'Etat.

Dans le même temps, en recettes, elle intègre une baisse des recettes des droits de mutation, conséquence directe du ralentissement du marché immobilier constaté au plan national.

Ainsi, en dépenses de fonctionnement, afin de compenser l'impact des revalorisations indiciaires des avenants aux conventions collectives et des augmentations salariales basées sur la hausse du point d'indice de la fonction publique, il est inscrit des crédits complémentaires à hauteur de 5 millions d'euros pour le financement des établissements d'hébergement et services pour personnes âgées et en situation de handicap et de 2,1 millions d'euros pour les dotations versées aux établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, la décision modificative opère l'affectation sur les secteurs concernés de l'enveloppe de 5 millions d'euros prévue au budget primitif pour des mesures exceptionnelles de soutien aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et porte ce soutien à 5,6 millions d'euros, soit 0,6 million d'euros supplémentaires inscrits à cette décision modificative.

Dans le même temps, le Département doit faire face à des besoins supplémentaires sur les allocations du revenu de solidarité active, pour lesquelles il est nécessaire d'inscrire 3,5 millions d'euros de nouveaux crédits et sur plusieurs dispositifs sur le champ des solidarités et de la lutte contre les exclusions.

Au total, il est proposé d'inscrire 16 millions d'euros de crédits nouveaux pour permettre de couvrir les besoins supplémentaires sur les secteurs du social, qui s'ajoutent à l'enveloppe provisionnelle de 5 millions d'euros prévue au budget primitif.

Ces charges sont partiellement financées par des propositions de réductions de dépenses et des recettes nouvelles. Ainsi, il est également restitué 4,2 millions d'euros de crédits sur les frais d'énergie par rapport aux montants anticipés pour tenir compte principalement du bénéfice attendu de l'amortisseur électricité mis en place en 2023 pour accompagner les collectivités territoriales face à l'augmentation des prix.

Sur les dépenses d'investissement, cette étape budgétaire est marquée notamment par l'inscription ou le rephasage sur l'exercice de près de 4 millions d'euros de crédits en matière de subventions d'équipement au regard de l'état d'avancement des projets financés. C'est le cas pour des opérations particulières, tel que le financement des établissements supérieurs et de recherche dans le cadre du Contrat de plan Etat Région (+ 1,2 million d'euros) ou de soutien à l'investissement des structures accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées (+ 0,9 million d'euros).

Dans le même temps, des crédits en immobilisations financières sont inscrits à hauteur de 4,2 millions d'euros correspondant en particulier à l'adhésion sous forme de titres participatifs auprès de l'Agence France Locale et au versement d'une avance en compte courant d'associés à la Société d'économie mixte locale Energ'lv. Il est également prévu 2,3 millions d'euros de crédits en réserves dans le cadre d'une écriture comptable nécessaire avant le passage à l'instruction M57.

Les crédits consacrés aux travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale, bâtiments, voirie et terrains, sont en revanche globalement maintenus avec essentiellement des transferts entre opérations tenant compte des calendriers actualisés.

Sur le volet des recettes, hors la reprise des résultats, la décision modificative se caractérise en fonctionnement par une diminution de recettes de fonctionnement de 6 millions d'euros. S'agissant en effet des droits de mutation à titre onéreux, le ralentissement constaté sur ces derniers mois de la recette encaissée, de l'ordre de 14 % par rapport à 2022, conséquence de la tension sur le marché immobilier, conduit à revoir à la baisse la prévision de recette inscrite à ce titre au budget primitif, en la réduisant de 10 millions d'euros, soit une recette prévisionnelle de 242 millions d'euros au lieu de 252 millions d'euros. Par ailleurs, des produits supplémentaires sont enregistrés pour près de 4 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros de dotations et participations.

Les recettes d'investissement hors emprunts s'accroissent de 1 million d'euros en raison notamment de l'inscription de participations attendues sur des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale et des récupérations de dépenses trop versées sur les exercices passés.

La situation synthétique de la DM1 se présente comme suit :

|  | DEPENSES        |                |                           |                | RECETTES        |                |                           |                |
|--|-----------------|----------------|---------------------------|----------------|-----------------|----------------|---------------------------|----------------|
|  | BP<br>en M€     | DM1<br>en M€   | Crédits<br>votés<br>en M€ | Variation      | BP<br>en M€     | DM1<br>en M€   | Crédits<br>votés<br>en M€ | Variation      |
| Fonctionnement                             | 1 042,20        | + 14,17        | 1 056,37                  | + 1,4 %        | 1 129,01        | - 6,03         | 1 122,98                  | - 0,5 %        |
| Reprise du résultat                        |                 |                |                           |                | 0,00            | + 58,95        | 58,95                     |                |
| Investissement *                           | 251,35          | + 9,76         | 261,11                    | + 3,9 %        | 28,62           | + 0,98         | 29,60                     | + 3,4 %        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>1 293,54</b> | <b>+ 23,93</b> | <b>1 317,48</b>           | <b>+ 1,9 %</b> | <b>1 157,63</b> | <b>+ 53,90</b> | <b>1 231,54</b>           | <b>+ 4,7 %</b> |
| Ajustement sur<br>l'emprunt<br>d'équilibre |                 |                |                           |                | 135,91          | - 29,97        | 105,94                    | - 22,1 %       |

\* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement, remboursements temporaires sur emprunt et emprunt d'équilibre, y compris travaux en régie

Compte tenu des éléments précités, le résultat 2022 permet de financer les dépenses nouvelles proposées et une réduction de 30 millions d'euros du recours à l'emprunt qui passe de 135,9 millions d'euros à 105,9 millions d'euros.

Par ailleurs, comme chaque année, cette étape budgétaire enregistre les révisions à la baisse des autorisations de programme de subventions antérieures à 2023 aux montants des aides effectivement attribuées.

## I – UNE EVOLUTION DES RECETTES MARQUEE ESSENTIELLEMENT PAR LA REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

### 1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 52 918,16 K€ en raison principalement de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 en excédents de fonctionnement pour 58 950,31 K€ après la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Hors reprise de ce résultat, l'évolution négative de 6 032,16 K€ s'explique notamment par la diminution de 10 millions d'euros de la recette prévue au titre des droits de mutation à titre onéreux. Par ailleurs, il est inscrit 2 775,08 K€ de dotations et compensations financières dont 930 K€ de financements du Fonds social européen+ au titre de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale et 650,33 K€ d'aides versées par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il est également prévu une

participation de France Travail à hauteur de 498 K€ au titre du recrutement de personnels dans le cadre de l'expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active.

L'évolution des recettes de fonctionnement s'explique également par les éléments ci-après :

- une augmentation de 430,52 K€ du montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité intégrant des régularisations relatives à 2022 ;
- l'ajout de 342,31 K€ de produits exceptionnels correspondant notamment à l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs et la récupération de dommages et intérêts à la suite de un jugement favorable ;
- l'inscription de 241,81 K€ de recettes relatives à des atténuations de charges salariales dont 225 K€ portant sur la part salariale des titres restaurant qui seront proposés aux agents du siège durant la fermeture temporaire du restaurant inter-administratif pour cause de travaux ;
- un ajustement à la hausse de 200 K€ des remboursements par d'autres départements de frais engagés pour la prise en charge d'enfants suivis par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

## **2 – Les recettes d'investissement**

L'augmentation de 984,35 K€ des recettes d'investissement hors emprunts résulte notamment de l'inscription de 313,5 K€ de financements attendus sur des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale dont des participations communales dans le cadre de la construction de centres d'incendie et de secours.

Il est également procédé à un ajustement à la hausse de 333,93 K€ des recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

Il est par ailleurs prévu 85,83 K€ de recettes complémentaires dans le cadre de cession de terrains et de biens immobiliers pour tenir compte notamment de la vente programmée de la gendarmerie de Hédé.

## **II – UNE AUGMENTATION DES DEPENSES POUR REpondre A DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES IMPORTANTS SUR LE SECTEUR SOCIAL**

**COMMISSION 1**  
**ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS**

|  | BP en K€         | DM1 en K€         | Total en K€      |
|--|------------------|-------------------|------------------|
| <b>Crédits de fonctionnement</b>   | <b>23 462,28</b> | <b>- 168,59</b>   | <b>23 293,69</b> |
| 11 – Mobilités   | 13 234,60        | + 22,35           | 13 256,95        |
| 12 – Aménagement et développement des territoires                            | 1 386,30         | - 82,82           | 1 303,48         |
| 13 – Aménagement numérique du territoire                                     | 166,91           | + 17,19           | 184,10           |
| 14 – Tourisme  | 1 622,24         | - 8,93            | 1 613,31         |
| 15 – Innovation, Attractivité, Europe  | 402,55           | 0,00              | 402,55           |
| 16 – Economie sociale et solidaire   | 450,00           | 0,00              | 450,00           |
| 17 – Agriculture   | 5 011,77         | - 138,93          | 4 872,84         |
| 18 – Environnement   | 1 187,91         | + 22,56           | 1 210,47         |
| <b>Crédits d'investissement</b>  | <b>67 875,40</b> | <b>+ 1 972,13</b> | <b>69 847,54</b> |
| 11 – Mobilités   | 48 261,51        | + 293,60          | 48 555,11        |
| 12 – Aménagement et développement des territoires                            | 8 164,49         | - 249,66          | 7 914,83         |
| 13 – Aménagement numérique du territoire                                     | 2 801,03         | - 82,75           | 2 718,28         |
| 14 – Tourisme  | 310,20           | - 99,12           | 211,08           |
| 15 – Innovation, Attractivité, Europe  | 3 504,89         | + 1 342,16        | 4 847,05         |
| 16 – Economie sociale et solidaire   | 5,00             | 0,00              | 5,00             |
| 17 – Agriculture   | 2 103,45         | - 49,96           | 2 053,49         |
| 18 – Environnement   | 2 724,83         | + 817,87          | 3 542,70         |
| <b>Total Environnement, Aménagement équilibré du territoire, Transitions</b> | <b>91 337,68</b> | <b>+ 1 803,54</b> | <b>93 141,22</b> |

|   |            |             |            |
|---|------------|-------------|------------|
| Encours d'autorisation de programme               | 282 711,61 | + 17 265,23 | 299 976,84 |
| 11 – Mobilités                                    | 144 264,46 | + 18 610,67 | 162 875,13 |
| 12 – Aménagement et développement des territoires | 85 647,00  | - 1 051,05  | 84 595,95  |
| 13 – Aménagement numérique du territoire          | 9 954,83   | - 151,75    | 9 803,07   |
| 14 – Tourisme                                     | 657,03     | 0,00        | 657,03     |
| 15 – Innovation, Attractivité, Europe             | 21 451,58  | + 191,52    | 21 643,11  |
| 17 – Agriculture                                  | 6 720,09   | - 669,67    | 6 050,42   |
| 18 – Environnement                                | 14 016,62  | + 335,50    | 14 352,12  |

### Politique 11 – Mobilités

L'augmentation de 22,35 K€ des crédits de fonctionnement résulte notamment de l'inscription de 250 K€ de crédits en charges exceptionnelles pour permettre, le cas échéant, le versement d'indemnités d'imprévision destinées à compenser des surcoûts résultant de l'augmentation des prix rencontrés par les titulaires des marchés d'entretien des routes. A l'inverse, il est procédé à un ajustement à la baisse de 241,8 K€ de crédits afférents à la comptabilisation de la valeur du stock de début d'exercice des fournitures et marchandises achetées par le service travaux pour la réalisation d'interventions en régie.

La hausse des crédits d'investissement de 293,6 K€ s'explique notamment par l'inscription de 474,6 K€ de crédits sur une nouvelle enveloppe pour permettre le lancement des études préalables à la réhabilitation du pont de Port de Roche situé entre Langon et Saint-Anne-sur-Vilaine. 420 K€ de crédits sont également rephasés sur l'exercice sur le programme de

confortement des ouvrages de génie civil pour permettre d'accélérer la réalisation des travaux de sécurisation du Pont de Bas Pérouse à hauteur de la commune de Montreuil-sous-Pérouse. Il est par ailleurs procédé à l'ajout de 242,5 K€ de crédits destinés au programme de sécurisation des routes départementales afin de les ajuster aux besoins réels sur l'année.

A l'inverse, 560,14 K€ de crédits affectés à la mise en œuvre du plan de relance sur le réseau routier départemental sont reportés, compte tenu du décalage de planning de certaines opérations. De même, 374 K€ de crédits alloués au financement des opérations inscrites au Contrat de Plan Etat-Région sont rephasés sur les exercices suivants.

L'augmentation de 18 610,67 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de la revalorisation de 17 500 K€ de l'enveloppe destinée au financement des projets de mobilités durables des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale breilliens inscrits aux pactes de mobilités locales, pour la porter à 20 millions d'euros, conformément au rapport spécifique présenté dans le cadre de cette session. Il est également proposé l'ouverture d'une nouvelle enveloppe d'un montant de 2 633,8 K€ pour permettre d'engager les études et travaux de rénovation du pont de Port de Roche. Il est par ailleurs procédé à une révision à la hausse de 3 454,26 K€ de l'autorisation de programme consacrée au programme de mobilités inscrit au plan de relance pour tenir compte du coût actualisé des opérations et notamment celle relative à la liaison cyclable utilitaire entre Domloup et Chantepie qui sera lancée fin 2023. Enfin, l'enveloppe relative aux études et travaux de modernisation des routes départementales est majorée de 1 952 K€ en raison du coût de travaux revu à la hausse sur l'opération de déviation du Sud-Est de Retiers. Parallèlement à ces augmentations d'encours, l'autorisation de programme dédiée à la réalisation du programme « Mobilités 2025 » est réduite 5 451,38 K€ à ce stade, compte tenu du phasage des opérations inscrites à ce titre.

## **Politique 12 – Aménagement et développement des territoires**

La réduction de 82,82 K€ des crédits de fonctionnement s'explique notamment par le transfert sur les autres politiques sectorielles de 50,86 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire pour permettre d'honorer le paiement des derniers dossiers de la 3<sup>ème</sup> génération. Par ailleurs les crédits inscrits au titre de la contribution annuelle versée au syndicat mixte Mégalis Bretagne sont réduits de 33 K€. Les crédits d'honoraires portant sur la mission d'assistance et de conseil aux petites communes confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine sont également réduits de 28,96 K€ afin de les adapter aux dépenses qui seront effectivement réalisées.

En revanche, il est inscrit 30 K€ de crédits complémentaires pour la rémunération et la prise en charge des frais de déplacement des architectes conseillers en raison d'une hausse des vacations sollicitées.

Les crédits d'investissement diminuent de 249,66 K€ du fait notamment de la restitution ou du report de 408,37 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire destinés au financement des bâtiments communaux afin de les ajuster aux besoins réels. Il est également reporté 230,01 K€ de crédits alloués au financement de projets ayant vocation à améliorer l'accès des services aux publics et dynamiser les centres-bourgs pour les caler au rythme de réalisation des dossiers subventionnés.

A l'inverse, il est procédé au rephasage sur l'exercice de 254,87 K€ de crédits prévus sur le Fonds de soutien aux projets locaux et de 133,84 K€ de crédits inscrits dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale des communes de moins de 2 000 habitants pour permettre le règlement de plusieurs dossiers.

La réduction de 1 051,05 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due à un ajustement aux montants attribués des enveloppes relatives au financement de projets communaux dans le cadre des dispositifs territoriaux.

## **Politique 13 – Aménagement numérique du territoire**

L'augmentation de 17,19 K€ des crédits de fonctionnement s'explique par un ajustement de la contribution apportée par le Département au titre des dépenses de fonctionnement dans le cadre des opérations de montées en débit du projet Bretagne Très Haut Débit.

La diminution de 82,75 K€ des crédits d'investissement résulte principalement d'un report de 68,45 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire destinés au soutien à l'investissement numérique afin de les adapter aux besoins réels de paiement. Par ailleurs 10,69 K€ de crédits prévus au développement d'un réseau des objets connectés du fait de l'abandon du projet sont supprimés.

La baisse de l'encours d'autorisation de programme d'Fe 151,75 K€ est due essentiellement à une réduction de 127,43 K€ des enveloppes consacrées aux phases 1 et 2 du projet Bretagne Très Haut Débit afin de les ajuster aux montants réellement mobilisés.

#### **Politique 14 – Tourisme**

La baisse de 8,93 K€ des crédits de fonctionnement s'explique par un ajustement aux besoins réels de paiement de crédits des contrats départementaux de territoire destinés à l'accompagnement d'actions touristiques.

Les crédits d'investissement sont diminués de 99,12 K€ en raison du report de crédits des contrats départementaux de territoire destinés aux aides en faveur du développement touristique afin de les adapter au rythme de réalisation des projets subventionnés.

#### **Politique 15 – innovation, Attractivité, Europe**

L'augmentation des crédits d'investissement de 1 342,16 K€ résulte principalement du rephasage sur l'exercice de 1 212,16 K€ de crédits dédiés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région pour la période 2015-2020 au regard de l'état d'avancement des projets. De même 130 K€ de crédits destinés au subventionnement de la remise aux normes de la bibliothèque de l'Institut d'études politiques de Rennes sont rephasés sur l'exercice afin de les adapter à l'échéancier actualisé des études.

#### **Politique 17 – Agriculture**

La réduction de 138,93 K€ des crédits de fonctionnement s'explique notamment par une diminution de 111,36 K€ de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de gestion locative des bâtiments biotechnologiques résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de la décision modificative. La contribution versée au GIP LABOCEA est également réduite de 18,56 K€ de même que les crédits en matière de subventions à hauteur de 9 K€, afin de les ajuster aux besoins réels. Il est cependant proposé la création d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 24 K€ pour permettre l'instruction de nouvelles demandes d'aides en faveur de la conservation des races menacées sur les exploitations agricoles.

La baisse de 49,96 K€ des crédits d'investissement et de 669,67 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées sur le programme départemental de développement agricole et du transfert sur le budget annexe Biodiversité et paysages de l'enveloppe destinée au financement de projets d'investissement favorables à la biodiversité sur les exploitations agricoles. A ce titre, une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 250 K€ est créée sur le budget annexe.

#### **Politique 18 – Environnement**

Les crédits de fonctionnement augmentent de 22,56 K€ en raison principalement de l'inscription de 52,15 K€ de crédits en matière de participations pour permettre notamment le versement d'un

financement de 44,4 K€ à la Société coopérative d'intérêt collectif Nourrir l'avenir dans le cadre du dispositif expérimental d'accompagnement de deux collèges breilliens vers une offre alimentaire bio, locale et faite-maison.

En revanche, les crédits de subventions inscrits au titre du développement d'une alimentation responsable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et personnes handicapées sont réduits de 33 K€ afin de les adapter aux appels à projets de cette année.

La hausse des crédits d'investissement de 817,87 K€ résulte notamment de l'inscription de 500 K€ de crédits destinés au versement d'une avance en compte courant d'associés à la Société d'économie mixte locale Energ'lv qui fait l'objet d'un rapport présenté dans le cadre de cette session. Il est par ailleurs ajouté 260 K€ de crédits destinés à des opérations foncières à visée environnementale compte tenu des besoins réels sur l'année. 191,28 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire dédiés à des projets environnementaux sont également rephasés sur l'exercice afin d'honorer le paiement de dossiers.

En revanche, il est restitué 85,61 K€ de crédits sur le plan Bois Energie afin de les adapter aux aides effectivement accordées.

La revalorisation de 335,5 K€ de l'encours d'autorisation de programme est due principalement à l'abondement de 660 K€ de l'enveloppe consacrée aux opérations foncières à visée environnementale pour permettre la mise en réserve de terrains dans le cadre des projets d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Mireloup et Landal.

Sur les dispositifs d'aides, il est globalement procédé à une réduction de 324,5 K€ des enveloppes afin de les ajuster aux montants réellement notifiés. Ces diminutions portent notamment sur le programme des bassins versants, sur le plan Bois Energie et sur les appels à projets pour le développement durable dans les structures pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.



**COMMISSION 2**  
**PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES**

|   | BP en K€          | DM1 en K€         | Total en K€       |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Crédits de fonctionnement</b>                                | <b>249 706,18</b> | <b>+ 4 124,73</b> | <b>253 830,91</b> |
| 21 – Enseignement 2ème degré                                    | 36 701,81         | - 2 534,80        | 34 167,01         |
| 22 – Autres cycles d'enseignement                               | 144,00            | 0,00              | 144,00            |
| 23 – Culture  | 8 656,58          | + 63,10           | 8 719,68          |
| 24 – Sport  | 2 890,94          | + 91,65           | 2 982,59          |
| 25 – Jeunesse   | 1 484,04          | + 14,76           | 1 498,80          |
| 26 – Famille, Enfance, Prévention                               | 199 828,81        | + 6 490,03        | 206 318,84        |
| <b>Crédits d'investissement</b>                                 | <b>57 616,72</b>  | <b>+ 463,94</b>   | <b>58 080,67</b>  |
| 21 – Enseignement 2ème degré                                    | 48 157,32         | - 1 749,80        | 46 407,52         |
| 23 – Culture  | 2 616,54          | + 1 312,72        | 3 929,26          |
| 24 – Sport  | 4 359,66          | + 247,86          | 4 607,52          |
| 25 – Jeunesse   | 461,01            | - 35,67           | 425,34            |
| 26 – Famille, Enfance, Prévention                               | 2 022,18          | + 688,83          | 2 711,01          |
| <b>Total Protection de l'enfance et<br/>Egalité des chances</b> | <b>307 322,90</b> | <b>+ 4 588,67</b> | <b>311 911,57</b> |
| <b>Encours d'autorisation de<br/>programme</b>                  | <b>206 480,56</b> | <b>+ 8 237,33</b> | <b>214 717,89</b> |
| 21 – Enseignement 2ème degré                                    | 177 587,49        | + 5 905,14        | 183 492,63        |
| 23 – Culture  | 10 208,31         | - 40,61           | 10 167,70         |
| 24 – Sport  | 13 023,17         | - 104,14          | 12 919,03         |
| 25 – Jeunesse   | 559,06            | 0,00              | 559,06            |
| 26 – Famille, Enfance, Prévention                               | 5 102,53          | + 2 476,93        | 7 579,46          |

### Politique 21 – Enseignement 2<sup>ème</sup> Degré

La réduction des crédits de fonctionnement de 2 534,8 K€ résulte principalement d'un ajustement à la baisse de 2 692,43 K€ des crédits inscrits au titre des dépenses d'énergie compte tenu notamment de la mise en place du dispositif modérateur électricité.

En revanche, il est procédé à l'inscription de 155,88 K€ de crédits complémentaires dans le cadre du programme ERASMUS+ pour répondre aux sollicitations des collègues qui sont en cours d'élaboration de leurs projets de mobilité européenne. Il est précisé que ces dépenses seront financées par l'Europe.

La baisse des crédits d'investissement de 1 749,8 K€ s'explique principalement par le report de 2 174,59 K€ de crédits destinés au programme de restructuration et d'extension des collèges en raison d'un décalage de planning de certaines opérations dont celles portant sur les collèges de Val d'Anast et de Cleunay à Rennes.

En revanche 129,5 K€ de crédits destinés à l'octroi de dotations aux collèges publics sont rephasés pour permettre notamment le versement d'une subvention exceptionnelle au nouveau collège de Melesse qui ouvrira à la rentrée de septembre 2023. Concernant les subventions accordées au titre de la loi Falloux aux collèges privés, 94,99 K€ de crédits sont également rephasés sur l'année pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux d'investissement des établissements.

La revalorisation de 5 905,14 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de l'augmentation de 5 245,72 K€ des enveloppes relatives au programme de restructuration et d'extension des collèges en raison du coût prévisionnel des travaux revu à la hausse ou du niveau d'avancement de certaines opérations. Ainsi, l'autorisation de programme destinée au projet de construction du foyer du collège Charcot est augmentée de 2 128,8 K€ pour permettre la validation de l'avant-projet définitif et le lancement des premières consultations. L'enveloppe

réservée au programme de maintenance des collèges est également majorée de 527,12 K€ pour tenir compte de l'augmentation du coût des interventions planifiées sur l'année.

### **Politique 23 – Culture**

La hausse de 63,1 K€ des crédits de fonctionnement s'explique principalement par le rephasage sur l'exercice de 59,6 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire en faveur des actions culturelles afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

Les crédits d'investissement augmentent de 1 312,72 K€ du fait notamment du rephasage sur l'exercice de 650 K€ de crédits alloués au financement de la construction du musée d'histoire maritime de Saint-Malo afin de les adapter au planning prévisionnel de l'opération. Il est également procédé au rephasage sur l'année de 623,13 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire destinés au financement d'équipements culturels pour permettre d'honorer le règlement de dossiers

La réduction de 40,61 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte notamment d'une baisse de 177,64 K€ de l'enveloppe destinée au dispositif d'aide en direction des acteurs artistiques et culturels pour l'achat de matériels afin de l'ajuster aux montants attribués. En revanche, l'autorisation de programme dédiée à l'aménagement des archives départementales est revalorisée de 145,5 K€ pour tenir compte de la hausse du coût des travaux de rénovation du système de sécurité incendie du bâtiment.

### **Politique 24 – Sport**

Les crédits de fonctionnement sont revus à la hausse à hauteur de 91,52 K€, en raison notamment de l'inscription de 41,6 K€ de crédits complémentaires sur les aides aux clubs sportifs de haut niveau afin de prendre en compte les évolutions soumises à examen dans le cadre de cette session. Il est par ailleurs prévu 33,52 K€ de crédits en charges exceptionnelles destinés au règlement d'indemnités sur l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme Robert Poirier.

Les crédits d'investissement sont augmentés de 247,86 K€ en raison principalement du rephasage sur l'exercice de 251,14 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire affectés au financement des équipements sportifs territoriaux afin de les adapter au rythme de réalisation des projets subventionnés.

La diminution de 104,14 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement d'une réduction de 100 K€ de l'enveloppe relative à la construction du stade couvert d'athlétisme afin de l'ajuster au coût définitif de l'opération.

### **Politique 25 – Jeunesse**

La hausse des crédits de fonctionnement de 14,76 K€ s'explique notamment par le rephasage sur l'exercice de 8,76 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire destinés au soutien d'initiatives en direction du jeune public afin de les adapter aux besoins réels. Il est également inscrit 5 K€ de crédits complémentaires pour le financement d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les crédits d'investissement diminuent de 35,67 K€ en raison du report de crédits des contrats départementaux de territoire alloués au financement d'espaces jeunes ou de loisirs afin de les ajuster à l'état d'avancement des projets subventionnés.

### **Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention**

Les crédits de fonctionnement enregistrent une hausse de 6 490,03 K€, dont 1 600 K€ au titre des aides exceptionnelles aux établissements, dans le cadre de l'enveloppe de 5 millions d'euros réservée à cet effet au Budget primitif. 2 135 K€ de crédits complémentaires sont prévus sur les

dotations versées aux établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance pour compenser l'impact de la revalorisation salariale du secteur associatif basée sur la hausse du point d'indice de la fonction publique et permettre la mise en œuvre des mesures exceptionnelles de soutien auprès des structures en difficulté financière avec l'inflation.

Il est également prévu 1 585 K€ de crédits supplémentaires sur les lignes de frais de séjour pour financer la création de nouvelles places d'accueil dans des lieux de vie et la recherche de solutions de placement en dehors du département afin de faire face à la forte demande.

Sur les allocations versées aux familles, il est proposé 240 K€ de crédits supplémentaires pour tenir compte du niveau de consommation constaté depuis le début de l'année.

Pour répondre à la prise en charge sur des durées plus longues des mineurs non accompagnés, il est également nécessaire d'augmenter de 209 K€ certaines lignes budgétaires et plus particulièrement celles relatives aux dépenses d'habillement, d'alimentation et de santé.

La hausse de 688,83 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par l'inscription de 753 K€ de crédits destinés à l'aménagement de locaux dans le cadre de l'hébergement des mineurs non accompagnés afin de répondre aux besoins.

En revanche, 61,1 K€ de crédits contrats de territoire alloués au financement de structures d'accueil d'enfants sont reportés sur les exercices suivants afin de les adapter au calendrier des projets subventionnés.

L'augmentation de 2 476,93 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par la revalorisation de 2 573K€ de l'enveloppe relative à l'acquisition et l'aménagement de locaux pour l'accueil des mineurs non accompagnés pour permettre le lancement des études et travaux de l'opération de déconstruction de bâtiments et d'installation de modulaires sur le site du Smer à Saint-Jacques-de-la-Lande.

**COMMISSION 3**  
**SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

|  | BP en K€          | DM1 en K€          | Total en K€       |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Crédits de fonctionnement</b>                           | <b>471 112,09</b> | <b>+ 14 642,13</b> | <b>485 754,22</b> |
| 31 – Personnes handicapées                                 | 181 894,75        | + 2 438,44         | 184 333,19        |
| 32 – Personnes âgées                                       | 153 172,68        | + 6 022,93         | 159 195,59        |
| 33 – Insertion   | 133 953,92        | + 6 195,76         | 140 100,29        |
| 34 – Actions sociales diverses                             | 559,60            | - 45,00            | 514,60            |
| 35 – Coopération et solidarité internationales             | 931,00            | + 30,00            | 961,00            |
| 36 – Logement  | 523,64            | 0,00               | 523,64            |
| 37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations | 76,50             | 0,00               | 76,50             |
| <b>Crédits d'investissement</b>                            | <b>34 156,90</b>  | <b>+ 1 431,90</b>  | <b>35 588,80</b>  |
| 31 – Personnes handicapées                                 | 3 667,01          | + 651,25           | 4 318,26          |
| 32 – Personnes âgées                                       | 5 543,93          | + 204,92           | 5 748,85          |
| 33 – Insertion   | 495,00            | + 285,48           | 780,48            |
| 34 – Actions sociales diverses                             | 3 259,19          | + 253,10           | 3 512,29          |
| 35 – Coopération et solidarité internationales             | 59,21             | 0,00               | 59,21             |
| 36 – Logement  | 21 072,56         | + 37,16            | 21 109,72         |
| 37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations | 60,00             | 0,00               | 60,00             |
| <b>Total Solidarités et Lutte contre les exclusions</b>    | <b>505 268,98</b> | <b>+ 16 074,04</b> | <b>522 103,02</b> |
| <b>Encours d'autorisation de programme</b>                 | <b>118 687,53</b> | <b>+ 3 163,55</b>  | <b>121 851,08</b> |
| 31 – Personnes handicapées                                 | 9 540,33          | + 1 399,87         | 10 940,21         |
| 32 – Personnes âgées                                       | 17 556,05         | + 1 744,36         | 19 300,41         |
| 33 – Insertion   | 1 071,71          | + 24,83            | 1 096,54          |
| 34 – Actions sociales diverses                             | 12 711,81         | + 583,40           | 13 295,21         |
| 35 – Coopération et solidarité internationales             | 60,35             | 0,00               | 60,35             |
| 36 – Logement  | 77 687,28         | - 588,92           | 77 098,36         |
| 37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations | 60,00             | 0,00               | 60,00             |

### Politique 31 – Personnes handicapées

L'augmentation de 2 438,44 K€ des crédits de fonctionnement s'explique notamment par l'inscription sur cette politique de crédits d'aide exceptionnelle, à hauteur de 1 000 K€, ainsi que 1 220,52 K€ de crédits complémentaires sur les dotations des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap afin de compenser l'impact des revalorisations indiciaires des avenants aux conventions collectives. Il est également proposé l'ajout de 560 K€ de crédits dans le cadre du projet de développement d'une gestion électronique de documents des dossiers d'aides individuelles.

Sur les lignes budgétaires relatives au transport adapté, il est reporté 354,08 K€ de crédits compte tenu de besoins inférieurs aux prévisions cette année.

La hausse des crédits d'investissement de 651,25 K€ et de l'encours d'autorisation de programme de 1 399,87 K€ résulte d'une revalorisation de l'enveloppe de soutien à l'investissement en faveur des établissements d'accueil des personnes handicapées visant à mettre en œuvre les nouvelles modalités de financement soumises à examen dans le cadre de la session.

### Politique 32 – Personnes âgées

Les crédits de fonctionnement enregistrent une hausse de 6 022,93 K€. Ce crédit intègre l'inscription sur cette politique de 3 000 K€ de crédits d'aide exceptionnelle aux établissements, dans le cadre de l'enveloppe prévue au budget primitif. De même, 4 015 K€ sont prévus pour financer l'impact des revalorisations salariales dans les établissements. Des ajustements à la baisse sont opérés par ailleurs à hauteur de 1 000 K€.

Il est également prévu 250 K€ de crédits complémentaires au titre du financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs. Cette dépense engagée par le Département sera entièrement compensée par une recette apportée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

L'augmentation de 204,92 K€ des crédits d'investissement et de 1 744,36 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un abondement de l'enveloppe relative au financement des opérations de construction ou de rénovation des structures d'accueil pour personnes âgées pour permettre d'appliquer les nouvelles mesures de soutien proposées dans un rapport spécifique lors de cette session.

### **Politique 33 – Insertion**

La hausse des crédits de fonctionnement de 6 195,76 K€ s'explique notamment par l'inscription de 3 600 K€ de crédits au titre des allocations du revenu de solidarité active compte tenu de l'augmentation constatée du nombre de bénéficiaires au 4ème trimestre 2022. Il est également prévu une augmentation de 1 000 K€ de la contribution versée au Fonds de solidarité logement pour lui permettre de faire face à l'accroissement du nombre de demandes d'aides financières et/ou de mesures d'accompagnement social. En parallèle, une participation complémentaire de 595,33 K€ pour ce fonds est inscrite dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette dépense engagée par le Département sera entièrement compensée par une recette de l'Etat. Il est par ailleurs proposé une inscription de 213,82 K€ de crédits supplémentaires au titre du financement du Fonds d'aide au jeune géré par les missions locales pour répondre aux besoins en matière d'accompagnement de jeunes de 18 à 25 ans proches de l'exclusion. Enfin, 220,90 K€ de crédits d'honoraires en matière d'insertion sont rephasés sur l'exercice pour tenir compte des besoins réels. A ce titre, Il est proposé l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 400 K€ pour permettre la gestion d'un nouveau marché portant sur une mission d'accompagnement au permis de conduire de publics en insertion.

En investissement, l'augmentation de 285,48 K€ des crédits s'explique notamment par l'inscription ou le rephasage sur l'exercice de 215,48 K€ de crédits destinés au financement de projets d'investissement dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Il est également rephasé sur l'année 70 K€ de crédits des contrats départementaux de territoire pour permettre d'honorer le paiement de dossiers de subventions sur le volet de la lutte contre les exclusions.

La révision à la hausse de 24,83 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un abondement de l'enveloppe affectée à l'accompagnement de projets mobilité dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes pour répondre aux besoins constatés.

### **Politique 34 – Actions sociales diverses**

La diminution de 45 K€ des crédits de fonctionnement résulte de la baisse des crédits de formation dans le cadre de l'Accueil social inconditionnel de proximité afin de les ajuster aux besoins réels.

L'augmentation de 253,1 K€ des crédits d'investissement et de 583,4 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par l'inscription de crédits complémentaires sur l'opération de construction du nouvel espace social commun de Maurepas à Rennes afin de tenir compte d'une adaptation des travaux. Sur les autres projets portant sur les centres départementaux d'action sociale ou des espaces sociaux communs, 148 K€ sont reportés sur les exercices suivants au regard de leur état d'avancement.

## Politique 35 – Coopération et solidarité internationales

L'augmentation de 30 K€ des crédits de fonctionnement correspond à l'inscription des crédits en matière de subventions visant à venir aux populations sinistrées à la suite du séisme en Turquie et en Syrie conformément à la décision de la Commission permanente de février dernier. Cette aide d'urgence a été financée transitoirement par redéploiement d'autres crédits de subventions.

## Politique 36 – Logement

L'augmentation de 37,16 K€ des crédits d'investissement résulte d'un rephasage sur l'exercice de crédits des contrats départementaux de territoire affectés au financement de l'habitat pour permettre d'honorer le paiement de dossiers de subventions.

La diminution de l'encours d'autorisation de programme de 588,92 K€ est due notamment à des réductions pour un montant total de 4 238,94 K€ sur les enveloppes dédiées au financement du parc privé, aux dispositifs de soutien au logement locatif social et à la délégation des aides à la pierre afin de les ajuster aux dossiers engagés. En revanche, l'autorisation de programme relative au programme national de renouvellement urbain de Rennes Métropole dans le cadre du financement des projets du nouveau centre aqualudique sur le quartier de Villejean et du conservatoire de Musique et de Danse sur le quartier du Blosne à Rennes est abondée de 3 650,02 K€.

### COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

|   | BP en K€          | DM1 en K€         | Total en K€       |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Crédits de fonctionnement</b>                            | <b>297 914,75</b> | <b>- 4 427,07</b> | <b>293 487,68</b> |
| 40 – Ressources humaines                                    | 183 603,18        | + 1 105,48        | 184 708,66        |
| 41 – Finances, Moyens des services                          | 76 631,80         | - 5 037,57        | 71 594,23         |
| 42 – Sécurité   | 37 679,77         | - 494,98          | 37 184,79         |
| <b>Crédits d'investissement</b>                             | <b>87 198,67</b>  | <b>+ 5 894,37</b> | <b>93 093,04</b>  |
| 40 – Ressources humaines                                    | 130,00            | - 16,80           | 113,20            |
| 41 – Finances, Moyens des services                          | 78 839,39         | + 5 946,95        | 84 786,34         |
| 42 – Sécurité   | 8 229,28          | - 35,78           | 8 193,50          |
| <b>Total Finances, Citoyenneté,<br/>Moyens des services</b> | <b>385 113,42</b> | <b>+ 1 467,30</b> | <b>386 580,73</b> |
| <b>Encours d'autorisation de<br/>programme</b>              | <b>61 216,97</b>  | <b>+ 3 736,09</b> | <b>64 953,07</b>  |
| 40 – Ressources humaines                                    | 232,53            | - 85,88           | 146,65            |
| 41 – Finances, Moyens des services                          | 41 888,18         | + 87,09           | 41 975,27         |
| 42 – Sécurité   | 19 096,27         | + 3 734,88        | 22 831,15         |

## Politique 40 – Ressources humaines

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 1 105,48 K€ résulte notamment de l'inscription de 620 K€ de crédits afin de couvrir les dépenses engendrées par la fermeture temporaire du restaurant inter-administratif dans le cadre de l'opération de rénovation des cuisines. Ce montant intègre 595 K€ de crédits pour l'achat de titres restaurant qui seront proposés aux agents du siège sur la durée des travaux. Concernant cette dépense comptabilisée pour le montant de la valeur faciale, la part financée par les agents et prélevée sur la paie est inscrite en recettes à hauteur de 225 K€.

Il est également prévu 498 K€ de crédits supplémentaires en charges de personnel pour permettre le recrutement d'agents non permanents dans le cadre de la mise en œuvre de l'

expérimentation France Travail relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du Revenu de solidarité active pour lequel un rapport spécifique est présenté lors de cette session. Cette dépense sera prise en charge intégralement par l'Etat et une recette d'un montant équivalent est inscrite en parallèle.

Il est à noter la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 640 K€ pour permettre de passer une nouvelle convention pluriannuelle avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires dans le cadre de la restauration des élèves du collège Duguay-Trouin de Saint-Malo.

La réduction de 16,8 K€ des crédits d'investissement et de 85,88 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par un ajustement des enveloppes destinés à l'attribution de prêts au personnel et à des acquisitions de matériels afin de les ajuster aux besoins réels.

#### **Politique 41 – Finances, Citoyenneté, Moyens des services**

La baisse des crédits de fonctionnement de 5 047,57 K€ s'explique notamment par le redéploiement sur les politiques sectorielles de l'action sociale des 5 000 K€ de crédits inscrits en réserves au budget primitif en prévision des besoins vérifiés depuis.

Par ailleurs 2 000 K€ de crédits prévus au titre du prélèvement sur le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sont supprimés. En effet, dans le cadre de la suppression de la CVAE décidée dans la loi de finances 2023, il a été prévu de supprimer également ce fonds dès 2023.

En revanche, il est proposé une inscription de 2 314,69 K€ de crédits en atténuations de produits pour permettre, selon le schéma comptable attendu, le remboursement du trop-perçu en 2022 sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à la suite de la notification du montant définitif. Il est intégré d'autre part une hausse des frais financiers de 400 K€ en raison de l'augmentation des taux révisables.

Il est par ailleurs prévu 187,83 K€ de crédits complémentaires destinés au fonctionnement des bâtiments des services dont 121,6 K€ au titre de la location des modulaires sur le site du bâtiment Gaston Deferre sur l'année pleine dans l'attente de la fin des travaux d'aménagement.

L'augmentation des crédits d'investissement de 5 946,45 K€ résulte notamment de l'inscription de 3 695,7 K€ de crédits de titres de participation dans le cadre de l'adhésion du Département à l'Agence France Locale qui fait l'objet d'un rapport présenté dans le cadre de la session.

Il est également prévu 2 294,39 K€ de crédits en réserves pour permettre la comptabilisation de l'écriture d'apurement du compte 1069 préalablement au passage à l'instruction M57 et dont les modalités sont également soumises à examen lors de cette session.

Par ailleurs, il est procédé à l'inscription de 656,27 K€ de crédits complémentaires sur le programme de maintenance des bâtiments des services pour permettre de couvrir les besoins réels de paiement des études et travaux dans le cadre de l'opération de réoccupation de l'immobilier sur Beauregard dont l'aménagement du nouvel accueil de l'Hôtel du Département. 100 K€ de crédits sont également ajoutés pour permettre l'achat d'équipements et mobiliers nécessaires à l'aménagement des locaux sur Beauregard et pour répondre aux besoins durant la fermeture temporaire du restaurant inter-administratif.

Parallèlement, 777,82 K€ de crédits sont restitués ou reportés sur plusieurs opérations sur les bâtiments pour tenir compte de leur état d'avancement ou de leur coût définitif. Il s'agit notamment du projet de modernisation des cuisines du restaurant inter-administratif et de la réalisation des locaux techniques départementaux dans le cadre de la construction de la plateforme logistique mutualisée sur le site du Hil.

Les modifications d'encours d'autorisation de programme se soldent à + 87,09 K€. Elles intègrent

une revalorisation de 1 061,37 K€ de l'enveloppe destinée au programme de modernisation des bâtiments des services pour permettre d'engager les études et travaux prévus dans le cadre de l'opération de réoccupation de l'immobilier sur Beaugard. L'autorisation de programme consacrée à l'achat de matériels et mobiliers des services est également augmentée afin de pouvoir lancer de nouvelles commandes nécessaires dans le cadre de l'aménagement des locaux sur plusieurs sites. Par ailleurs l'enveloppe relative à l'acquisition de matériels de transport est abondée de 294,7 K€ pour permettre d'engager notamment des commandes complémentaires de vélos électriques dans le cadre des déplacements professionnels des agents et de véhicules de service.

En revanche, il est procédé à une diminution globale de 1 193,83 K€ des enveloppes consacrées aux projets informatiques et numériques afin de les ajuster aux montants réellement engagés.

## **Politique 42 – Sécurité**

La réduction de 494,98 K€ des crédits de fonctionnement résulte essentiellement d'un ajustement à la baisse de 540 K€ des crédits inscrits au titre des dépenses d'électricité des centres d'incendie et de secours avec la mise en place du dispositif d'amortisseur.

Sur les autres lignes destinées à l'entretien et la maintenance des casernes affectées au SDIS, il est inscrit 26 K€ de crédits supplémentaires pour répondre aux besoins.

Il est par ailleurs prévu 19,02 K€ de crédits pour le versement de la cotisation relative à l'adhésion du Département au Syndicat Mixte de protection du littoral breton intervenant en sécurité civile pour la gestion de crise liée à la pollution maritime décidée lors de la session de février dernier.

La diminution des crédits d'investissement de 35,78 K€ résulte essentiellement du report de 135,58 K€ de crédits affectés au programme de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours au regard de l'état d'avancement des travaux. Les crédits dédiés à la réalisation des locaux du SDIS dans le cadre de la construction de la plateforme logistique commune sur le site du Hil en cours de finalisation sont réduits de 300 K€ afin de les ajuster aux besoins réels.

En revanche, il est procédé à l'inscription de 255 K€ de crédits complémentaires destinés à l'acquisition de centres d'incendie de secours communaux pour tenir compte des besoins sur l'année. D'autre part, 144,79 K€ de crédits affectés au programme de maintenance des casernes sont rephasés afin de les adapter au planning prévisionnel des interventions.

L'augmentation de 3 734,88 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique notamment par la revalorisation de 2 139,28 K€ de l'enveloppe destinée à l'achat de centres d'incendie et de secours communaux afin de l'ajuster aux négociations en cours. Sont également révisés à la hausse de 1 998 ,53 K€ les autorisations de programme relatives au programme de construction et restructuration des casernes pour tenir compte du coût actualisé des études et travaux.

## **Décide :**

- d'approuver la décision modificative n°1 2023 du budget principal détaillée dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;

- d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative ;

- d'approuver la création des autorisations de programme et d'engagement millésimées 2023 suivantes :



Budget principal :

| Code     | Objet                                      | Encours        |
|----------|--|----------------|
| AGRIF007 | MAE - Protection des races menacées        | 12 000,00 €    |
| CROUF001 | Convention CROUS - Collège Duguay-Trouin   | 640 000,00 €   |
| EXCLF001 | Lutte contre les exclusions                | 400 000,00 €   |
| ROGEI078 | Ouvrages d'art - Pont Port de Roche Langon | 2 633 800,00 € |

Budget annexe « Biodiversité et paysages » :

| Code     | Objet                       | Encours      |
|----------|-----------------------------|--------------|
| AGRII009 | Agriculture et Biodiversité | 250 000,00 € |

- d'approuver la décision modificative n°1 2023 des budgets annexes « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » telle qu'elle figure dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints.

- de procéder à la clôture des autorisations de programme et d'engagement listées en annexe.

### Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 21

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 4 juillet 2023

ID : AD20230192

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation